



Compte-rendu du CTA EXTRAORDINAIRE du 28 mai 2018

Ordre du jour :

1• projets d'arrêtés relatifs à la fixation du nombre de sièges des représentants du personnel par grade au sein des CAP (hors enseignants des 1^{er} et 2nd degrés)

2• projets d'arrêtés fixant les parts respectives de femmes et d'hommes dans les CAP académiques et départementales,

Présents :

4 FSU
3 UNSA
1 Sgen-CFDT
1 FO
M. VAYSSE et Mme SIMON (DPE)

Déclaration préalable FSU

Manque de préparation du dossier élection par le ministère, on travaille toujours dans l'urgence !

Réforme du dialogue sociale : le projet de texte annonce la fin du paritarisme et du dialogue social !

Réponse DRH :

La convocation dans l'urgence de ce CTA n'est pas satisfaisante mais les arrêtés doivent être publiés au plus tard le 29 mai 2018.

Il n'y a pas d'anticipation par rapport aux textes, en Bourgogne Franche-Comté le dialogue social restera de qualité.

Point 1 : Répartition des sièges

Les organisations syndicales rappellent le vote unanime contre le mode de calcul proposé en CTMEN, qui réduit en particulier pour les CPE et les PsyEN le nombre de sièges, et qui pose également des difficultés pour la constitution des listes du fait du petit nombre de collègues promus à la classe exceptionnelle.

Les quatre organisations syndicales proposent d'ajouter au compte-rendu le texte suivant :

Les élus au CTA dénoncent la décision du ministère de basculer dans le droit commun la composition des CAP nationale et académiques des CPE, ce qui constitue un affaiblissement du paritarisme et des moyens dont disposent les élus pour défendre les personnels.

Ils demandent que les dispositions adoptées lors du comité technique ministériel du 20 mars 2018 modifiant la composition des CAP de CPE, tout en maintenant le caractère dérogatoire, soient publiées.

Nous faisons remarquer notre étonnement de l'envoi, aujourd'hui, d'une deuxième convocation pour ce CTA précisant la date et l'heure du CTA de repli ? A savoir à 15h00, c'est-à-dire dans 30 min.

Cela alimente clairement notre inquiétude relative à la problématique du dialogue social, mis à mal par le ministère BLANQUER.

M. Vaysse rappelle les difficultés du calendrier proposé et comprend notre insatisfaction.

Vote : 6 Contre (Sgen-CFDT, FSU et FO)
3 Abstentions (Unsa)

Point 2 : Parts respectives femmes/hommes.

M. Vaysse précise que les organisations syndicales pourront au choix arrondir par excès ou par défaut le nombre de candidats.

Vote : 9 Pour

Questions diverses :

La FSU a demandé quelques chiffres concernant Parcoursup dans notre académie.

M. Vaysse indique que sur les 12990 candidats qui ont saisi et confirmé au moins 1 vœu, 6174 ont reçu au moins une proposition.

Tous les jours de nouvelles propositions sont faites aux candidats, le ministère affirme que 75% des candidats auront une affectation avant les épreuves du baccalauréat.

Il reste à ce jour, environ 300 candidats, dans notre académie sans affectation, la CAES (commission d'accès à l'enseignement supérieur) se réunira pour proposer des affectations à ces candidats.

Le Sgen-CFDT demande si les services académiques ont bien reçu le cadre de gestion des contractuels enseignants, validé en CTA dans l'académie de Grenoble, qui leur a été transmis?

Et demande si un moment d'échange est prévu avec les organisations syndicales pour avancer sur ce sujet.

M. Vaysse accuse réception de ce document, qu'il trouve intéressant, un point d'étape sera fait à la prochaine CCP.

Francis Curty